



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Marie COQUILLE, Jean-Pierre HERAULT, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Georges BADER, Bruno BASCHET, Alain BOURGUIGNON, Jean-Paul DEGUIN, François DORANGE, Janie NODARI.

Absents excusés et pouvoirs :

Thierry ABELARD donne pouvoir à Bruno BASCHET

Marine BAULET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT

Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Jean-Paul DEGUIN

Nathalie LAURENT donne pouvoir à Raymond PETIT

Jacqueline MESTDAGH donne pouvoir à Georges BADER

Maria METAIS donne pouvoir à Alain BOURGUIGNON

Véronique PACCOU donne pouvoir à Pascal POMMIER

Absents excusés : Thomas DOUBLET

Absents : Sylvie RIBES

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Georges BADER

Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 10
	Votants : 17

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2023.

- Approbation à l'unanimité.

1 – Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) – Adoption des ZAER

M. le Maire, donne la parole à M. BADER.

La loi d'accélération de la production d'Energies Renouvelables (loi N° 2023-175 du 10 Mars 2023) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables (EnR), une priorité.

Les communes peuvent désormais définir, après concertation, des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER), où elles souhaitent, prioritairement, voir des projets EnR s'implanter. Les porteurs de projet seront incités à se diriger vers ces zones.

Notre première délibération « de lancement » du 15/12/23 pour la planification des EnR sur notre commune avait pour objet de :

- S'ENGAGER sur la définition de zones d'accélération énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire de la commune en organisant un débat public sur la planification des énergies renouvelables, en recensant les projets d'énergie renouvelable de nos administrés (perspective de 5 ans).
- ETABLIR des projets de cartographie, précisant les zones d'accélération par type de source renouvelable en estimant les puissances par type de production.
- PRESENTER ces projets de zones d'accélération énergies renouvelables pour adoption par le Conseil Municipal.
- TRANSMETTRE ces projets de zones d'accélération de la commune, ainsi que la synthèse de la consultation du public, à la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing,
- TRANSMETTRE la délibération du Conseil Municipal au référent préfectoral, accompagnée des zones d'accélération au format cartographique adéquat.

Nous avons tenu une **réunion publique le 6/01/24** avec remise d'un questionnaire pour recueillir l'avis de chacune et chacun, puis nous avons rassemblé les projets des administrés, leurs remarques et analysé les questionnaires (remis le jour de la réunion publique ou jusqu'au 23/01/23 inclus).

Ce sont 116 questionnaires qui ont été immédiatement remis (ce qui correspond à une assistance de l'ordre de 150 personnes), 87 autres personnes ont suivi à distance, en temps réel (live streaming) cette réunion.

L'assistance totale a donc été de 240 personnes environ.

Cette réunion a ensuite été suivie en différé par 275 personnes supplémentaires.

C'est donc plus de 500 personnes au total qui ont pu suivre notre communication.

Ce chiffre, rapporté aux 1 600 inscrits sur nos listes électorales (pour 2 200 habitants), correspond à environ **un tiers** de la population adulte.

Le résultat du sondage effectué sur le sujet des ZAER a reçu 366 réponses, 365 analysées :

Types d'Energies Renouvelables	Favorable	Défavorable
	à leur implantation sur la commune	
Energie Solaire	74%	23%
Eolien	6%	94%
Géothermie	73%	25%
Biomasse Bois-énergie	68%	26%
Biomasse Méthanisation	36%	60%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, et retient comme énergies renouvelables à développer sur le territoire de la commune :

- **Energie solaire photovoltaïque (PPV)** sur les toitures des bâtiments communaux + la participation de Super U et de la Coopérative Agricole,
- **Géothermie** proposée sur l'extension de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) du Bois des Places,
- Réseau de chaleur **Biomasse Energie-Bois** pour le prochain lotissement à l'est et proche du centre-ville, la construction d'un lotissement de villas chauffées avec cette énergie.

Ces zones et types d'énergies ont été reportés sur le portail cartographique des ZAER.

En outre, et comme inscrit dans la délibération, le Conseil Municipal, en raison de considérations paysagères et écologiques, patrimoniales et avec la volonté de paix sociale avec ses administrés pour qui l'éolien n'est pas souhaité (94% de réponses défavorables au questionnaire remis lors de la réunion publique), **écarte le développement de l'énergie éolienne sur le territoire communal.**

Il encourage les initiatives privées de mise en œuvre d'énergies renouvelables basées sur l'Energie Solaire, la Géothermie ou la Biomasse Bois-Energie ;

Il autorise le Maire à transmettre ces informations au référent préfectoral (comme annoncé lors de l'envoi de notre première délibération), à la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing et à annexer aux documents d'urbanisme ces zones.

Le Référent Préfectoral devrait consolider les ZAER lors d'une conférence départementale vers fin février et transmettra la cartographie des ZAER pour avis au Comité Régional de l'Energie (CRE). L'avis du CRE sera retourné au référent préfectoral et nous aurons une dernière délibération « avis conforme » avant publication de ces ZAER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2 – Autorisation spéciale de dépenses en section investissement avant adoption du budget primitif 2024 – Budget Ville.

Pour rappel, lors du Conseil Municipal du 15/12/2023, le conseil a adopté une délibération autorisant M. Le Maire à mandater, avant adoption du Budget Primitif (BP) 2024, les factures d'investissement dont le montant cumulé ne pourrait pas excéder 25 % du montant inscrit au BP 2023 (plus communément appelé : règle des « quarts »).

Cependant, le Service de Gestion Comptable de Fontainebleau a demandé à la Commune de modifier la présentation de la délibération et la resoumettre au vote du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 – Autorisation spéciale de dépenses en section investissement avant adoption du budget primitif 2024 – Budget Assainissement

Dans le même principe que la délibération n°2, le Service de Gestion Comptable de Fontainebleau a demandé à la Commune de modifier la présentation de la délibération et la resoumettre au vote du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4 – Demande de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R) – 2024

M. le Maire rappelle les différents types de subventions susceptibles d'être octroyées aux communes. En simplifiant, on doit considérer deux types d'origines de fonds : ceux provenant des autorités administratives et ceux provenant des autorités politiques, dont le montant globale des subventions ne pourra dépasser 80% du coût Hors Taxe (H.T) d'un projet d'investissement (20% minimum à la charge de la Commune).

Le dossier de réhabilitation des « anciennes écoles d'Egreville » en Centre Socio-Culturel continu son évolution. M. le Maire précise qu'il est maintenant temps de solliciter des subventions et propose donc aux élus de soumettre un dossier au titre de la D.E.T.R 2024. A cet effet, une délibération doit être prise et ajouter à la demande.

Pour rappel, le plafond maximum de la dotation ne pourra pas dépasser les 500 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 – Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) – 2024

Comme pour la D.E.T.R (délibération n°4), M. le Maire propose à son conseil de déposer un dossier de D.S.I.L pour le Centre Socio-Culturel.

Pour rappel, cette dotation ne possède pas de plafond maximum.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 – Demande de Budget Participatif Écologique du Conseil Régional d’Ile-de-France – 2024

M. le Maire explique que le Conseil Régional d’Ile-de-France finance, via le dispositif « Budget Participatif Écologique (B.P.E) », les projets des communes, de façon individuelle à hauteur de 10 000 €.

Le dépôt de quatre dossiers pour le Centre Socio-Culturel est proposé aux élus.

La délibération est adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

7 – Demande de Fonds d’accélération de la transition écologique « Fonds Vert » - 2024

Pour compléter les délibérations n°4 et 5, le « Fonds Vert » permet aux collectivités de compléter le montant des dotations sans dépasser les 80% d'aides publiques.

M. le Maire propose au Conseil de valider le dépôt d'un dossier au titre du « Fonds Vert ».

La délibération est adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

Tour de table – questions diverses

M. le Maire

- Signale d'emblée que la facture énergétique pour la commune en 2023 a augmenté de 90%, passant de 80 000 (2021 et 2022) à 150 000 €.
Afin de compenser cette hausse, la solution de Panneaux Photovoltaïques sur les terrains des bâtiments municipaux est envisagée (notamment sur le versant Sud de la Salle des Fêtes).
- Annonce que le label « Village de caractère » obtenu en 2017 vient d'être renouvelé.
- Conclut par la réfection de la Rue Saint-Martin : les travaux ont débuté le 22 janvier 2024 et devraient durer jusqu'à début mai 2024.

Raymond PETIT ajoute que pendant la durée des travaux, le parking de la Place Berne Bellecour sera peut-être passé en « zone bleue » réduisant ainsi les voitures stationnées pour du covoiturage et favorisant l'accessibilité aux commerces. Cette proposition est favorablement accueillie par le conseil.

Marie LEPAGE (née COQUILLE) annonce que le n°78 de l'Echogrevillois est arrivé en Mairie et est prêt à être distribué. Elle indique également qu'elle va proposer prochainement aux Élus l'application Cityone pour compléter le nouveau panneau lumineux en couleur (Place Berne Bellecour).

Georges BADER signale que le label « Village de Caractère » peut nous aider dans notre lutte contre les promoteurs éoliens.

Bruno BASCHET demande un élargissement de 20 mètres concernant l'interdiction de stationner matérialisée par des lignes jaunes au croisement de la rue Clément Rocassel et rue de la Poterne. Il interroge M. le Maire sur le niveau d'avancement du remplacement du système de chauffage de la Mairie (inscrit dans l'avenant du Contrat de Réussite de la Transition Écologique (C.R.T.E). M. POMMIER explique que la piste d'une Pompe à Chaleur (P.A.C) air-eau serait la solution la plus économique, il rajoute qu'il ne dispose pas de chiffrage précis pour le moment.

François DORANGE remercie les bénévoles de l'association E.L.A et les Services Techniques de la Commune pour la réussite de la Foire à la volaille du 9 décembre 2023. Il précise que des bénéfices ont été réalisés et seront réinvestis dans l'achat de mange-debout.

Il rappelle que le Salon du Bien-Être se déroulera le 18 février, le Salon de l'Art et de l'Artisanat le 30 mars et la soirée « Paëlla » du 6 avril. Enfin, il entend organiser prochainement une journée « ramassage de déchets ».

La séance est levée à 19h54.

Le secrétaire de séance,
M. Georges BADER



Pascal POMMIER,
Maire d'Egreville



